



# PNMVH

PROGRAMME NATIONAL  
DE MENTORAT SUR LE VIH  
ET LES HÉPATITES

## Charte

### Groupe des infirmiers et infirmières experts en hépatites du PNMVH

1. Définition du groupe des infirmiers et infirmières experts
2. Mandat
3. Critères pour devenir membre
4. Procédure de nomination
5. Représentant ou représentante du groupe
  - a. Mandat
  - b. Critères pour occuper le poste
  - c. Procédures de nomination
6. Comité exécutif
  - a. Mandat
  - b. Procédures de nomination
7. Membres invités
  - a. Critères pour devenir membre invité

#### 1. Définition du groupe des infirmiers et infirmières experts

Le volet hépatites du Programme national de mentorat sur le VIH et les hépatites (PNMVH) a pour principal mandat le transfert des connaissances dans le domaine des hépatites virales. Pour maximiser le partage d'expertise entre pairs et la formation continue, ce programme s'est doté en 2013 d'un groupe d'infirmiers et infirmières experts en hépatites virales. Il est composé de membres de diverses régions du Québec et de plusieurs horizons (clinique, recherche, enseignement, dépistage, etc.).

#### 2. Mandat

1. Favoriser l'actualisation des connaissances et le transfert de l'expertise entre pairs ;
2. Permettre des échanges sur le vécu des personnes travaillant dans différents domaines reliés aux hépatites virales et aider à apporter des solutions aux problèmes identifiés ;
3. Reconnaître le travail accompli par les infirmiers et infirmières et soutenir les efforts dans la lutte aux hépatites virales, relativement à la prévention et aux soins auprès des personnes atteintes, dans l'ensemble du Québec ;
4. Établir un réseau et maintenir des liens professionnels entre les infirmiers et infirmières experts travaillant en hépatites virales à travers la province ;

5. Partager, développer et promouvoir les documents et outils de travail utiles à ce domaine ;
6. Faire connaître le travail des infirmiers et infirmières en hépatites virales au sein de la profession et de la population en général ;
7. Promouvoir la santé du foie.

### **3. Critères pour devenir membre**

1. Être membre de l'OIIQ ou de l'OIIAQ ;
2. Avoir pratiqué au sein de la profession depuis plus de trois ans ;
3. Avoir pratiqué dans le domaine des hépatites virales depuis au moins deux ans ou avoir une expérience pertinente ;
4. Avoir développé une expertise reliée aux hépatites virales dans son milieu ;
5. Démontrer un intérêt à maintenir à jour ses connaissances en hépatites virales en participant à des formations continues (symposiums, congrès, colloques, etc.) ;
6. Pouvoir recevoir un ou une stagiaire.

### **4. Procédure de nomination**

1. Remplir le formulaire de demande d'admission, disponible sur demande, et le soumettre avec un curriculum vitae à jour au ou à la responsable du volet hépatites du PNMVH ;
2. Le représentant ou la représentante du groupe soumettra la candidature aux membres du conseil exécutif (CE) en vue d'évaluation. Si la candidature est retenue, le nouveau membre pourra être présent dès la prochaine rencontre.

### **5. Représentant ou représentante du groupe**

Le représentant ou la représentante agit à titre de porte-parole du groupe expert auprès du PNMVH et des infirmiers et infirmières qui participent aux activités.

#### **5.1 Mandat**

1. Rencontrer le ou la responsable du volet hépatites au moins une fois par année pour discuter des orientations du secteur infirmier ;
2. Lors des rencontres du groupe expert, faire un compte rendu des décisions prises par le comité exécutif ;
3. Participer aux comités scientifiques des réunions du secteur infirmier et du symposium en hépatites ;
4. Modérer les rencontres infirmières du volet hépatites du PNMVH.

#### **5.2 Critères pour occuper le poste**

1. Avoir le statut d'infirmier ou d'infirmière expert ;
2. Assister à une majorité de réunions annuelles ;
3. Être disponible pour collaborer avec le PNMVH ;
4. Être choisit par ses pairs.

### **5.3 Procédures de nomination**

Le mandat du poste est de deux ans. Deux mois avant la fin de ce mandat, le ou la responsable du volet hépatites fait un appel de mise en candidature. Les membres du groupe peuvent se proposer eux-mêmes, ou proposer un autre membre. Les candidatures doivent être envoyées au ou à la responsable du volet hépatites qui les transmet au comité exécutif au plus tard deux semaines avant la nomination. Si plus de deux personnes sont proposées, une élection est alors mise en place.

## **6. Comité exécutif**

Le comité exécutif s'occupe de sujets d'ordre administratif, permettant aux membres du groupe de se concentrer sur le partage d'expertise. Le nombre de membres au comité exécutif n'est pas restreint, mais il est important de maintenir la représentativité des différentes régions du Québec.

### **6.1 Mandat**

1. Collaborer avec l'équipe du volet hépatites du PNMVH ;
2. Suggérer des sujets de conférences et participer à l'organisation des activités infirmières du volet hépatites ;
3. Étudier et approuver la candidature des nouveaux membres ;
4. Élaborer et approuver les politiques et les procédures du groupe.

### **6.2 Procédures de nomination**

1. Le mandat des membres du comité exécutif est renouvelable tous les deux ans, l'année suivant l'élection du représentant ou de la représentante. En cas de démission, un nouveau membre sera élu lors de la prochaine réunion du groupe expert ;
2. Le comité exécutif doit être représentatif des régions ;
3. Le ou la responsable du volet hépatites ainsi que le représentant ou la représentante du groupe expert font d'office partie du comité exécutif ;
4. La nomination des membres se fait par acclamation.

## **7. Infirmier ou infirmière invité**

Ce statut s'adresse à des infirmiers et infirmières qui commencent dans le domaine des hépatites, et qui aimeraient bénéficier de l'expertise du groupe.

### **7.1 Critères pour devenir membre invité**

1. Pratiquer dans le domaine des hépatites ;
2. Être membre de l'OIIQ ou de l'OIIAQ ;
3. Démontrer un intérêt à maintenir à jour ses connaissances en hépatites virales en participant à des formations continues (symposiums, congrès, colloques, etc.).